



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Toxicomanie

Question écrite n° 40004

Texte de la question

M. Nicolas Sarkozy attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la situation du dispositif spécialisé de prise en charge des toxicomanes dans notre pays. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer, d'une part, les moyens qui ont été débloqués en faveur de ce dispositif à la suite du comité interministeriel de lutte contre la drogue et, d'autre part, les résultats qui ont pu être observés jusqu'à ce jour.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la situation financière du dispositif spécialisé de soins aux toxicomanes. Prenant en compte les préoccupations de nombreux parlementaires et afin d'atteindre les objectifs fixés par le plan gouvernemental de lutte contre la drogue du 14 septembre 1995, le Premier ministre a décidé la levée du gel de 15 % touchant les crédits toxicomanie qui bénéficient d'un taux d'évolution de 2,38 %. Si, en 1996, la première dérogation de crédits affectés aux centres spécialisés de soins aux toxicomanes a été versée avec retard, aujourd'hui, tous les centres spécialisés de soins aux toxicomanes ont reçu l'intégralité de leurs dotations. En outre, le plan gouvernemental de lutte contre la drogue du 14 septembre 1995 prévoit l'augmentation et la diversification des capacités d'hébergement pour diminuer les délais de prise en charge, la délivrance de traitements de substitution, la création de nouveaux réseaux toxicomanie-ville-hôpital, l'amélioration de la prise en charge des toxicomanes à l'hôpital. Des mesures nouvelles ont donc été notifiées pour 1996 qui prévoient la création de treize centres spécialisés de soins aux toxicomanes, le renforcement de quarante-cinq centres prescrivant des traitements de méthadone ainsi que la création de 102 places d'hébergement. Cet effort sera poursuivi en 1997, le budget consacré à la prise en charge sanitaire des toxicomanes étant en augmentation de 8,6 %. Un nouveau plan triennal sera présenté en début d'année.

Données clés

Auteur : [M. Sarkozy Nicolas](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40004

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juin 1996, page 3224

Réponse publiée le : 20 janvier 1997, page 287